

# LES SITES CREDIT-NORD.COM - CREDIT-NORD-FRANCE.COM -

**Categories:** [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

**Tag:** [Enquête](#)



Le site propose comme une multitude d'autres d'acheter des actions à un prix qui n'existe pas. Il est à noter une curiosité qui a échappé aux escrocs ! La banque Crédit du Nord a été achetée par la Société Générale depuis un certain temps. Il n'est pas imaginable qu'elle crée un site au nom de cette banque le 4 juillet 2025 ! Il est utilisé le site credit-nord-france.com

## Le site credit-nord-france.com

Il a été créé le 03/07/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/credit-nord-france.com>

## Le site credit-nord.com

Il a été créé le 04/07/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/credit-nord.com>

## Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

## Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 03 56 33 03 83

Il s'inscrit dans une série intéressante :

europe-client.com	03 56 33 02 20
financial-services-plc.com	03 56 33 03 19
credit-nord.com	03 56 33 03 83

Le numéro 05 32 57 04 30

Le numéro 09 48 35 47 68

Le numéro 09 48 35 50 48

## Les faux noms

Le site utilise :

- Mme Catherine GENET
- Madame Sandra CAILLAUD

## Les produits

Il est proposé d'acheter des actions et notamment celles des sociétés THALES ou SAFRAN à un prix qui n'existe pas.

## Les règlements

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1786 8000 0100 0004 6236 068 ouvert au nom de GMFK

## Les informations juridiques

Il est usurpé le nom de la banque Crédit du nord qui n'existe plus; Nous publions le vrai lien de cette banque <https://particuliers.sg.fr/sg-credit-du-nord>

Les deux site sont sur la liste noire du site abe-info service.fr depuis le 24/10/2025.

<https://www.abe-infoservice.fr/fr/liste-noire>

## Conclusion

## **Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?**

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plaît, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israéliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

## **Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :**

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

**ATTENTION !**

**Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.**

**Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.**

**Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>**

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

*Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.*

